

Document de travail

Innovation et transferts de technologie dans l'industrie textile européenne du XVII^e siècle : l'exemple de l'indiennage marseillais

L'industrie des indiennes est née en Europe dans la seconde moitié du XVII^e siècle à la faveur d'un processus de substitution aux importations asiatiques. Pour expliquer la naissance de cette activité en Occident, l'argument de la maîtrise des routes maritimes a souvent été évoqué¹. Par leurs rapports commerciaux directs et réguliers avec les Indes et les Echelles du Levant, certaines villes portuaires étaient les mieux placées pour accueillir la nouvelle industrie et assurer le transfert des technologies nécessaires à son établissement. Mais nous ne tenons ici qu'une partie de la réponse. Pourquoi Marseille, Londres et Amsterdam ont-elles fabriqué des indiennes bien avant Venise ou Lisbonne ? Pourquoi la diffusion des techniques de l'indiennage a-t-elle été aussi lente dans l'Europe du dernier tiers du XVII^e siècle ? Pour comprendre les logiques fondatrices de cette innovation sur le vieux continent et cerner au plus près les éléments du transfert de technologies depuis l'Orient vers l'Occident, l'étude de cas peut se révéler particulièrement féconde. C'est ce que nous nous proposons de faire ici avec l'exemple de Marseille. Par ses caractéristiques à la fois singulières et exemplaires, le cas marseillais permet d'aborder trois éléments majeurs de notre thématique de recherche. Il offre tout d'abord la possibilité d'analyser les logiques internes et externes de circulation et d'appropriation des techniques dans l'indiennage européen du XVII^e siècle. Il donne également le moyen d'observer le transfert de technologies comme une articulation entre des stratégies sociales, politiques, commerciales et productives. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce point. Il permet d'expliquer en grande partie les processus d'imitation des produits manufacturés orientaux, phénomène essentiel dans la transformation des économies européennes de l'époque moderne². Il permet enfin de travailler aux deux extrémités de l'échelle d'observation de la circulation des techniques : micro-échelle d'un côté, avec les glissements technologiques entre métiers

¹ P. Leuilliot, « Influence du commerce oriental sur l'économie occidentale » dans M. Mollat (dir.), *Sociétés et compagnies de commerce en Orient et dans l'océan Indien*, Paris, SEVPEN, 1970, p. 611-629 ; P. Verley, *L'Echelle du monde. Essai sur l'industrialisation de l'Occident*, Paris, Gallimard, 1997.

² M. Berg, « In Pursuit of Luxury: Global Origins of British Consumer Goods in the Eighteenth Century », *Past and Present*, 182, 2004, p. 85-142 ; B. Lemire et G. Riello, « East and West : Textiles and Fashion in Eurasia in the Early Modern Period » (Working Paper of the Global Economic History Network, London School of Economics, 2006).

dans une même ville, macro de l'autre avec le voyage de savoir-faire depuis l'Inde jusqu'à l'Europe³.

Un processus incomplet de substitution aux importations (1648-1669)

Marseille est actuellement considérée comme le plus ancien centre d'indiennage européen, avec environ trente ans d'avance sur Londres et Amsterdam⁴. Les premiers pas de cette industrie en Provence relèvent d'un processus de substitution aux importations levantines et persanes. Il reste encore à appréhender les logiques de ce processus et à en restituer les différentes étapes. La situation pionnière de Marseille s'explique en grande partie par les contraintes qui pèsent sur son commerce. Elle trouve également ses fondements dans l'existence d'une dynamique artisanale locale, prête à saisir les opportunités de nouvelles productions. Ces deux éléments sont-ils suffisants pour assurer un plein succès et une pérennité à la nouvelle activité ? Les difficultés techniques rencontrées par le secteur pendant deux décennies apportent une réponse négative.

Une dynamique commerciale interrompue

Depuis le XVI^e siècle, Marseille est une des principales villes européennes pour l'importation de cotonnades des Indes, de Perse et surtout de l'Empire ottoman. Durant la première moitié du XVII^e siècle, les *chafarcanis* de Diyarbakir et les toiles bleues d'Alep font l'objet d'un commerce actif en Provence⁵. A partir des années 1630, à l'instar de Livourne, Marseille ne se contente plus d'accueillir ces toiles pour approvisionner le marché local. Désormais, elle sert d'intermédiaire pour d'autres espaces européens. La péninsule ibérique et plusieurs régions nord-européennes reçoivent les toiles chargées à Alexandrette et à Smyrne par les négociants marseillais⁶. Ce rôle de relais est essentiel pour le négoce phocéén car il en retire les pièces d'argent indispensables au commerce avec le Levant.

Dans le commerce des indiennes, Marseille jouit donc d'une tradition ancienne, soutenue par des habitudes de consommation et de réexportation vers les pays voisins. Ces deux débouchés forment un marché susceptible d'articuler stratégies commerciales et stratégies productives au niveau local. Faut-il voir pour autant l'apparition de l'indiennage à Marseille comme la conséquence d'une volonté de concurrence aux productions orientales ? Il

³ Sur les territoires et les jeux d'échelles dans la circulation des connaissances techniques, cf. L. Hilaire-Pérez et C. Verna, « Dissemination of Technical Knowledge in the Middle Ages and the Early Modern Era. New Approaches and Methodological Issues », *Technology & Culture*, 2006/3, p. 553-558.

⁴ S. Chapman et S. Chassagne, *European Textile Printers in the Eighteenth Century. A Study of Peel and Oberkampf*, London, Heinemann, 1981, p. 6-9.

⁵ Les *chafarcanis* sont des toiles garancées avec semis de fleurs.

⁶ E. Martín Corrales, « La importación de telas de algodón levantino y los inicios del estampado en Cataluña », *Revista de Historia Industrial*, 6, 1994, p. 49.

semble que ce soit une logique bien différente qui ait poussé la ville à se lancer dans cette innovation productive.

L'apparition de l'indiennage à Marseille en 1648 s'inscrit dans une période de pénurie de cotonnades. La date ne doit rien au hasard. Le milieu du siècle est difficile pour le commerce marseillais. Les problèmes ont commencé à se poser dans les années 1630 et gagnent en importance à partir de 1644. C'est une véritable dépression qui s'installe en 1648, avec la peste, l'expédition de Naples, la révolte de la Catalogne et l'interruption presque totale du commerce avec l'Empire ottoman⁷. Les marchands marseillais ne reçoivent pratiquement plus d'indiennes, ne sont plus en mesure de fournir le marché local ou d'approvisionner leurs clients étrangers. Nécessité faisant loi, la ville devait établir une production de substitution.

Le rôle de l'artisanat local

Pour relever le défi, Marseille ne manque pas d'atouts. La ville dispose d'un artisanat nombreux et dynamique. Ce vivier de compétences lui offre plusieurs savoir-faire nécessaires à l'indiennage. Tout d'abord, depuis au moins le milieu du XVI^e siècle et dans le cadre de la production des cotonnines, la ville file et tisse les cotons bruts importés des Echelles du Levant⁸. La fibre est déjà quelque peu apprivoisée, y compris pour les opérations de teinture. Marseille dispose également d'un bon contingent de graveurs et de cartiers⁹. Ces artisans ont l'expérience des deux pratiques fondamentales de l'indiennage : d'un côté la fabrication et l'utilisation des moules d'impression en bois, de l'autre la préparation et l'application des couleurs. C'est dans ce riche terreau artisanal que la fabrication des indiennes apparaît à Marseille en 1648.

L'initiative fondatrice semble être l'œuvre du cartier Benoît Ganteaume, qui s'associe avec le graveur Jacques Baviile¹⁰. La stratégie des deux entrepreneurs et des marchands pour lesquels ils travaillent à façon relève d'une double logique. En cette période d'affaiblissement de la concurrence orientale, les artisans locaux misent sur la rentabilité de l'indiennage en Provence. De leur côté, les marchands et négociants locaux espèrent retrouver les marchandises nécessaires à la bonne marche de leurs affaires. C'est donc par voisinage technologique, par glissement entre filières techniques, que les

⁷ P. Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII^e siècle*, Paris, 1896, p. 130-131 ; M. Morineau, « Flottes de commerce et trafics français en Méditerranée au XVII^e siècle », *XVII^e siècle*, 86-87, 1970, p. 135-171 ; C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, IHP, t. I, 1973, p. 67.

⁸ R. Collier, J. Billioud, *Histoire du commerce de Marseille*, Paris, t. III, 1951, p. 467. La cotonnine est une toile à voile à chaîne de chanvre et trame de coton.

⁹ Pour l'industrie de la carte à jouer, cf. J. Billioud, « La carte à jouer. Une vieille industrie marseillaise », *Marseille*, 36, 1951, pp. 17-24.

¹⁰ H. Chobaut, « L'industrie des indiennes à Marseille avant 1680 », *Mémoire de l'Institut Historique de Provence*, XVI, 1939, p. 92-94. Cet article a été fondamental pour le dépouillement des actes notariés, poursuivi jusqu'en 1683.

artisans marseillais se sont lancés dans l'indiennage. Ce rôle moteur de l'artisanat local est-il suffisant pour envisager un développement de l'activité ? Dans une certaine mesure. On peut recenser plus d'une dizaine d'ateliers d'indiennage à Marseille entre 1648 et 1668. Le dynamisme est donc réel mais a déjà touché ses limites.

Les obstacles au développement

Si l'indiennage est né à Marseille, rien ne permet de croire à un développement important de cette activité. Pour inscrire le succès du secteur dans la durée, la ville cumule freins et handicaps. Le premier problème est commercial. Le repli des relations avec le Levant a été la cause de la naissance de l'indiennage à Marseille, il en est aussi source de blocage car la pénurie des indiennes concerne également les matières premières nécessaires à leur fabrication et empruntant les mêmes routes maritimes. Jusqu'en 1659, les arrivages de toiles brutes, de garance, d'indigo, d'aun, de noix de galle et de gomme arabique sont au mieux très irréguliers. Durant sa première décennie d'existence, les quantités de production de l'indiennage marseillais devaient donc être assez faibles. La situation s'améliore à partir de 1660 mais le commerce avec le Levant est insuffisamment structuré. Les difficultés restent bien présentes. Le problème commercial ne se limite pas aux matières premières. En cas de retour à des échanges soutenus avec le Levant, les indienneurs marseillais devraient affronter la concurrence ottomane et persane. Pour des raisons de qualité et de réputation des productions, un redémarrage des échanges avec la Méditerranée orientale ne serait alors pas favorable à la Provence.

La deuxième difficulté concerne la dynamique artisanale ayant permis l'éclosion du secteur. La stratégie productive à l'origine de l'implantation de l'indiennage porte en elle-même les freins à tout mouvement de croissance. Beaucoup de cartiers demeurent attachés à leur métier de base, qui est très lucratif¹¹. L'indiennage reste une activité complémentaire pour les cartiers. L'absence d'individualisation de l'activité est donc le fruit du succès rencontré par le métier d'origine des principaux producteurs. Elle trouve une autre explication dans un domaine différent, mais plus important encore : au cours des années 1648-1668, les cartiers marseillais répugnent à délaisser leur métier de base car ils peinent à surmonter des difficultés techniques dans l'indiennage¹².

A Marseille, la connaissance des techniques pour l'impression sur coton est incomplète. Les méthodes utilisées par les producteurs ne proviennent pas

¹¹ J. Billioud, « La carte à jouer... », *art. cit.*

¹² Sur les techniques d'impression et de coloration, cf. S. Chassagne, « Calico Printing in Europe before 1780 » dans D. Jenkins (dir.), *The Cambridge History of Western Textiles*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 514-517 ; G. Riello, « The Rise of Calico Printing in Europe and the Influence of Asia in the Seventeenth and Eighteenth centuries » (8th Global Economic History Network conference on Cotton, Pune, India, December 2005).

d'un transfert technologique depuis un espace traditionnel de l'indiennage mais d'un emprunt à d'autres filières techniques locales. Conséquence ? Les producteurs marseillais ont du mal à assurer la beauté et la solidité des couleurs sur leurs cotonnades. Si Marseille connaît assez tôt les produits demandés par les techniques d'impression, les entrepreneurs locaux ne maîtrisent pas leur utilisation. Ils peinent à percer les « secrets » orientaux de l'apprêtage des toiles, de la préparation et de l'application des mordants, notamment pour l'obtention du rouge avec la garance. Au final, les techniques utilisées à Marseille donnent des indiennes de mauvaise qualité, incapables de résister aux dégâts causés par le soleil et les lavages répétés. Dans l'indiennage, la concurrence entre Orient et Occident n'a pas encore débuté.

Comment l'industrie marseillaise peut-elle surmonter cette difficulté ? La question est d'autant plus sérieuse que les relations commerciales avec le Levant ne cessent de s'améliorer dans les années 1660. Les indiennes de Perse, de Diyarbakir et d'Alep retrouvent le chemin de Marseille avec une plus grande régularité. Jusqu'alors, les stratégies des artisans et celles des négociants allaient de pair. Désormais, cette corrélation demande confirmation. Si les producteurs marseillais veulent conserver leurs marchés, ils se doivent de produire des *chafarcanis* et des toiles indigo de la même manière que leurs concurrents orientaux. Un transfert de technologies s'impose. Dans une activité qui relève avant tout « d'un savoir-faire empirique généralement appris sur le tas »¹³ et où l'assimilation des techniques est étroitement liée aux déplacements d'une main-d'œuvre qualifiée, seule la venue d'indienneurs orientaux peut débloquer la situation. Le Levant ne doit plus seulement être perçu comme un espace de référence mais doit aussi devenir le vivier d'où Marseille doit tirer les techniciens porteurs des compétences techniques recherchées. Ces hommes idoines sont connus depuis longtemps : ce sont les indienneurs arméniens. Ils ont déjà assuré le transfert des technologies d'impression sur coton de l'Inde jusqu'en Perse et dans plusieurs régions ottomanes¹⁴. Leur maîtrise de la coloration avec la garance est l'objet des louanges de nombreux voyageurs et leurs productions sont très prisées par les Européens¹⁵.

Une consolidation par transfert de technologies (1669-1683)

¹³ S. Chassagne, *Le coton et ses patrons. France, 1760-1840*, Paris, EHESS, 1991, p. 104.

¹⁴ Ispahan, Istanbul et Alep notamment, cf. Docteur Johannès Artignan, *Le commerce des Arméniens au XVII^e siècle*, Nancy, 1901, p. 15 ; G. P. Baker, « Indian Cotton Prints and Paintings of the 17th and 18th centuries », *Transactions of Newcomen Society*, III, 1922, p. 52 ; R. Mantran, *Istanbul dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Essai d'histoire institutionnelle, économique et sociale*, Paris, 1962, p. 419.

¹⁵ M. Van Bruinessen, « Economic Life in the 17th century » dans *Evliya Çelebi in Diyarbakir. The relevant section of the Seyahatname edited with translation, commentary and introduction by Martin Van Bruinessen and Henrik Boeschoten*, Leiden – New York, 1988, p. 36-44 ; K. Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant d'Alep à Marseille*, Marseille, CNRS, 1987, p. 46-51. Sur tout ce qui touche au commerce des toiles de coton à Marseille, on se reportera à cette dernière référence, véritable somme en la matière.

A la fin des années 1660, l'indiennage marseillais cherche encore à assurer son succès par une articulation entre la dynamique locale fondatrice et des ressources extérieures permettant de lever les principaux obstacles commerciaux et techniques. Cette articulation dépend de sa capacité d'ouverture, de ses moyens d'attirer et d'accueillir les hommes porteurs des compétences recherchées. Le coup de pouce du destin va venir indirectement de la politique économique menée par le pouvoir royal. Une nouvelle fois, l'indiennage marseillais va savoir tirer profit de la conjoncture.

La maîtrise des routes commerciales

A partir des années 1660, plusieurs conditions favorables replacent Marseille sur la voie du développement économique. L'édit d'affranchissement du port de 1669 trouve ici toute sa place. Plusieurs recherches ont bien montré que cet édit ne pouvait expliquer à lui seul le développement industriel et commercial phocéén¹⁶. Dans certains cas, notamment pour les manufactures dont la production était destinée à gagner l'intérieur du royaume, la mesure a même constitué un frein. L'indiennage fait donc figure d'exception en s'accommodant de la nouvelle législation. Elle lui semblait pourtant défavorable. En voulant faire de Marseille la tête de pont du commerce européen vers le Levant, Colbert offrait aux indiennes orientales une possibilité de s'accaparer l'essentiel du marché marseillais. La dynamique du commerce international pouvait étouffer la dynamique de production locale. Pourtant, l'indiennage marseillais a fait face et va bénéficier des avantages offerts par l'édit de 1669. Tout d'abord, cette industrie ne pouvait survivre sans les matières premières importées du Levant. Les toiles brutes des provinces ottomanes, la noix de galle du triangle Diyarbakir-Van-Mossoul, la gomme arabique, l'alun de Chio, l'indigo de Perse et la garance d'Arménie et de Géorgie constituaient autant d'éléments indispensables à la production¹⁷. Or l'édit de Colbert permettait à ces marchandises d'arriver en nombre et de les décharger d'une grande partie de la fiscalité qui pesait sur elles.

De manière indirecte, la franchise du port permet aussi à l'indiennage marseillais d'acquiescer les techniques de fabrication nécessaires à sa croissance. Pour comprendre les modalités de ce transfert de technologies, il faut sortir de la filière du coton et porter l'attention sur le commerce international de la soie. Une des priorités de la politique de Colbert était le développement industriel du royaume. Pour activer le commerce de la soie brute et permettre la création de manufactures de soieries sur le sol national, le surintendant reprend les recettes

¹⁶ Lire l'analyse de G. Buti dans X. Daumalin, N. Girard et O. Raveux (dir.), *Du savon à la puce. L'industrie marseillaise du XVII^e siècle à nos jours*, Marseille, J. Laffitte, 2003, p. 19-51.

¹⁷ S. Chassagne, « Calico Printing... », *art. cit.*, pp. 514-517 ; K. Fukasawa, *Toilerie et commerce du Levant...*, *op. cit.* ; M. Van Bruinessen, « Economic Life... », *art. cit.*, p. 40 ; « Etat général de toutes les marchandises dont on fait commerce à Marseille par le sieur Gaspar Carfueil, négociant de la ville de Marseille (1688) » dans J. Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce*, Paris, t. III, 1730, p. 326-471.

appliquées quelques années plus tôt par Richelieu, en cherchant à attirer en France les négociants arméniens, notamment ceux de la Nouvelle Djoulfa¹⁸. Chrétiens en terres orientales, ces hommes sont les maîtres incontestés du commerce de la soie depuis le milieu du XVI^e siècle et sont les hommes capables de drainer ce produit persan depuis Alep et Smyrne vers Marseille¹⁹. En Europe, à défaut d'avoir fait le bonheur de l'économie phocéenne durant le règne Louis XIII, ils s'étaient mis au service d'Amsterdam et de Livourne²⁰. Pour ne pas subir le même échec que Richelieu, dont la politique avait été victime de l'intolérance des négociants marseillais, Colbert ordonne la collaboration active des pouvoirs publics locaux pour faciliter l'accueil et le travail des négociants arméniens²¹.

Le projet dépasse vite les espérances. Une véritable colonie se fonde à Marseille et, dès les années 1670, le groupe des négociants arméniens est déjà fort de plusieurs dizaines d'individus²². Beaucoup d'entre eux sont Choffelins ou d'origine choffeline²³. Certains sont passés par Amsterdam, Venise et Livourne. C'est le cas de Melchion de Nazar, chef de la colonie arménienne, présent à Marseille dès 1669 et parlant Italien²⁴. C'est aussi le cas d'un des ses proches, Paul de Serquis, arrivé de Livourne en 1673²⁵. Pour l'indiennage marseillais, l'affaire est d'importance. Cette « internationale arménienne » de la soie a préparé celle du coton et en a assuré le succès²⁶.

L'implication des techniciens et des marchands arméniens

¹⁸ Sur les négociants arméniens de la Nouvelle Djoulfa, cf. I. Baghdiantz McCabe, *The Shah's Silk for Europe's Silver : the Eurasian Trade of the Julfan Armenians in Safavid Iran and India (1530-1750)*, Atlanta, 1999.

¹⁹ I. Baghdiantz McCabe, « Global Trading Ambitions in Diaspora : The Armenians and their Eurasian Silk Trade, 1530-1750 » dans I. Baghdiantz McCabe, G. Harlaftis, I. Pepelasis Minoglou (ed.), *Diaspora Entrepreneurial Networks. Four Centuries of History*, Oxford-New-York, 2005, p. 27-49.

²⁰ Contrairement à Marseille, ces deux villes avaient accueilli les Arméniens à bras ouverts. F. Macler, « Notes de Chahan de Cirbied sur les Arméniens d'Amsterdam et de Livourne », *Anahit*, janvier-février 1904, p. 8-13 et 40-42.

²¹ G. B. Depping, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, Paris, t. III, 1852, p. 470.

²² Les principaux négociants arméniens : Grégoire de Amio, Chain et Jean Chéliubi, Melchion de Cosma, Dominique Ellia, Georges de Martin, Melchion de Nazar, Paul de Salomon, Paul de Serquis, Georges Simon, Joseph de Simon.... Archives départementales des Bouches-du-Rhône (désormais ADBDR), B 138, mai 1694 ; 201 E ; 392 E 103, 1678-1679 fol. 38 v°, 55 v°, 561, 1352 v°, 1024 v° et 392 E 104, 1680-1681, fol. 310 ; Archives Communales de Marseille (désormais) ACM, recensement de 1695 ; Bibliothèque Nationale de France (désormais BNF), fonds arméniens, ms 310, « Rapport de Thomas Alexandre Morant », fol. 26 ; C.-D. Tékéian, « Marseille, la Provence et les Arméniens », *Mémoires de l'IHP*, 1929, p. 5-65.

²³ Les Choffelins sont sujets persans.

²⁴ P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, t. III, 1864, p. 181 ; Frédéric Macler, *Mosaïque orientale*, Paris, 1907, p. 66.

²⁵ Ghewond Alishan, *Sisakan*, Venise, 1893, p. 542.

²⁶ L'expression est empruntée à Katsumi Fukasawa.

Conformément à la théorie des migrations en chaîne, la colonie arménienne établie à Marseille diffuse auprès des membres de la communauté restés en Orient ou installés en d'autres lieux européens les informations sur les opportunités économiques offertes par leur territoire d'accueil. Pour les possibles migrants, elle constitue également une sécurité car leur présence permet d'atténuer les risques liés à toute émigration. Face aux besoins de l'indiennage marseillais, la venue des premiers indienneurs arméniens ne se fait pas attendre bien longtemps. Les premiers repérés dans les archives sont Boudac et Martin. Ils s'engagent en 1672 à travailler avec les Marseillais Desuargues et Picard pour « peindre d'indienne de la façon du Levant et de Perse »²⁷. Plusieurs autres suivront rapidement, comme Joseph Simon, attirés par la promesse d'un salaire élevé²⁸. Pour s'installer à Marseille, négocier les contrats de travail ou d'association, ces hommes se sont appuyés sur la colonie arménienne préalablement établie mais les facilités trouvées sur place ne sont pas uniquement offertes par la « nation » arménienne. Ils ont également pu compter sur les compétences de Provençaux, qui leur ont servi d'interprètes et ont facilité la marche de leurs affaires²⁹. Si, contrairement à Livourne et Amsterdam, Marseille ne brille pas par sa capacité à intégrer les communautés étrangères, elle n'en constitue pas moins, par son ouverture sur le monde et la diversité des communautés confessionnelles et « nationales » qu'elle abrite, une terre d'accueil privilégiée pour les techniciens étrangers. Nous connaissons mal les lieux de provenance de ces hommes. Une mention contenue dans un acte notarié permet toutefois de se faire une idée. Le contrat d'embauche de Martin stipule que ce dernier est originaire de la ville de « Matially ». On a tout lieu de penser qu'il s'agit en fait de Malatia, grand centre cotonnier situé à l'est de Diyarbakir³⁰. Un élément vient confirmer cette géographie : en 1678, un Arménien spécialisé dans l'indiennage et s'installant dans les Pays-Bas vient de Çelebi, petite ville située à proximité de Malatia³¹.

Ces Arméniens ne se sont pas contentés d'assurer un transfert de technologies. Ils ont aussi étoffé le secteur en permettant la création d'ateliers plus importants. Les marchands arméniens arrivés à Marseille pour travailler dans le commerce de la soie ont vite compris les avantages d'un investissement dans l'indiennage. Ainsi, le marchand Dominique Ellia est propriétaire, à partir de 1676, d'une « fabrique d'indienne à couleur de Levant ». Trois ans plus tard,

²⁷ ADBDR, 367 E 161, 1672/4, fol. 2551 et 2573.

²⁸ Un imprimeur d'indienne arménien reçoit le double du salaire perçu par son homologue français (ADBDR, 351 E 993, 1676/2, fol. 1975 v° et 367 E 161, 1672/4, fol. 2573).

²⁹ Deux locaux ont joué un rôle d'assistance : Alexandre Rascas, « entendant la langue turquesque », et Etienne Provance (ADBDR, 367 E 161, 1672/4, fol. 2551 et 392 E 103, 1676-1677, fol. 1035).

³⁰ Diyarbakir aurait compté 12.000 Arméniens vers 1650, *Les six voyages de Jean-Baptiste Tavernier qu'il a faits en Turquie, en Perse et aux Indes*, Paris, 1679, t. I, p. 302.

³¹ E. Homburg, « From colour maker to chemist : episodes from the rise of the colourist, 1670-1800 » dans R. Fox, A. Nieto Galán (dir.), *Natural Dyestuffs and Industrial Culture in Europe, 1750-1880*, Watson Publishing Group, 1999, p. 221.

Paul de Serquis, négociant d'envergure, se lance à son tour dans l'activité³². Cette action des techniciens et des marchands arméniens dans la densification du secteur à Marseille a enfin suscité des reconversions parmi les locaux qui étaient en relation avec eux. Ainsi, le « marchand horloger » Etienne Provance, interprète attiré de Dominique Ellia, finit par devenir indienneur en s'associant avec l'Arménien Joseph Simon³³.

Marseille, centre de diffusion des techniques de l'indiennage

Avec l'installation des Arméniens, les Marseillais sont parvenus à maîtriser le travail « à la façon du Levant et de Perse ». Pour l'essentiel, il s'agit du mordantage et du garançage des toiles et peut-être des techniques du travail à la réserve. Il est aussi logique de penser, qu'au même moment, les indienneurs marseillais ont appris à mieux maîtriser la teinture avec l'indigo, grâce au resserrement des liens avec Alep³⁴. Ces succès technologiques assurent la croissance du secteur. S'investir à plein temps dans l'indiennage est désormais rentable. Dans les années 1670, les métiers de cartiers et d'indienneurs se séparent. L'activité s'est individualisée, les productions sont de qualité et Marseille commence à se doter d'un savoir-faire reconnu, au point de laisser son nom à certaines fabrications. C'est notamment le cas des « toiles piquées de Marseille » (courtepointes et boutis).

Ce transfert de technologies a donc profité aux Marseillais mais sert également d'autres régions. Par ses réseaux commerciaux, Marseille devient un espace relais entre le Levant et le Nord de l'Europe. En 1678, deux marchands d'Amsterdam ont peut-être recruté par des intermédiaires phocéens l'Arménien Louwijs pour introduire dans les Pays-Bas les méthodes de coloration à la garance³⁵. Espace relais donc, mais aussi espace de référence qui suscite des imitations dans le Sud-Est de la France. La fabrication des indiennes est attestée en Avignon dès 1677, où l'on fait « des toilles persianes » en utilisant la garance et la gomme arabique³⁶. Nîmes amorce sa production l'année suivante et Arles suit en 1680. Partout, le rôle des Marseillais est essentiel, autant dans la fondation des ateliers que dans la diffusion des techniques orientales³⁷. Ce qui vaut pour la France vaut également pour le bassin occidental de la Méditerranée. En 1677, l'imprimeur marseillais Vincent Mille s'engage à aller « colorer et estamer toilles à façon d'indiennes » à Rome dans une fabrique créée par Antoine et Clément Barges, deux marchands peut-être

³² ADBDR, 392 E 104, 1678-1679, fol. 1024 v° et 1352 v° et 1680-1681, fol. 310.

³³ ADBDR, 392 E 103, 1676-1677, fol. 1035 et 1214 et 392 E 104, 1678-1679, fol. 38 v°, 55 v°, 77, 561 et 1352 v°.

³⁴ C'est le lieu de référence pour la fabrication des les toiles bleues : *Suite du voyage de Levant par Monsieur de Thévenot*, Paris, 1674, p. 65.

³⁵ E. Homburg, « From colour maker to chemist... », *art. cit.*, p. 221.

³⁶ H. Hobaut, « L'industrie des indiennes à Avignon et Orange (1677-1884) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 3^e série, III, 1938, p. 89.

³⁷ A. Puech, « Les Nîmois dans la seconde moitié du XVII^e siècle », *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, X, 1887, p. 132-134.

également marseillais³⁸. La mort de Colbert, en 1683, et la fin de la bienveillance du pouvoir central à l'égard des Arméniens ne change rien à la situation. Avant l'arrêt de prohibition de commerce, d'usage et de fabrication des toiles peintes de 1686, Marseille a changé de statut. De centre pionnier, la ville est devenue en moins de deux décennies centre de diffusion européen des techniques de l'indiennage et le secteur se porte bien localement. Par sa position d'intermédiaire entre Europe, Méditerranée et Echelles du Levant, la ville offre des avantages commerciaux incomparables et stimule la création de réseaux d'une grande richesse.

La naissance de l'indiennage européen rappelle « le rôle joué par les espaces méditerranéens et orientaux au début de l'industrialisation occidentale, à la faveur des stratégies marchandes en même temps que s'ébauche l'image d'un Orient conservatoire de techniques et pourvoyeur de savoir-faire »³⁹. Dans le domaine du textile, coton en tête, l'Orient a constitué un facteur d'impulsion externe très stimulant pour l'innovation et les transferts de technologie. Il a constitué le révélateur des potentialités et du dynamisme d'une économie européenne transformée par son ouverture récente sur le monde. Même s'il s'agit d'un exemple à la portée générale forcément limitée, l'histoire de la naissance de l'indiennage à Marseille démontre la capacité de réaction des milieux économiques européens, prêts à imiter des tissus orientaux sous la pression de nouveaux goûts, de nouvelles habitudes de consommation. Elle souligne également, par les voies de diffusion des technologies de l'Orient vers l'Occident, l'attrait exercé par l'Europe sur les Orientaux. Séduits par les opportunités industrielles et commerciales des grandes villes portuaires occidentales qui offrent bénéfices importants, hauts salaires et reconnaissance des talents, des groupes ou des individus venus de l'Empire ottoman et de Perse, le plus souvent chrétiens, ont créé les conditions idoines à la mise en place d'un processus de transfert de technologies⁴⁰. Ce processus s'accélère à la fin du XVII^e siècle et sera un des ressorts majeurs de l'innovation au siècle suivant, pour le plus grand profit des économies européennes.

Olivier Raveux
(CNRS. UMR TELEMME, Aix-en-Provence)

³⁸ ADBDR, 351 E 994, 1677/1, fol. 870 v°.

³⁹ L. Hilaire-Pérez, « Cultures techniques et pratiques de l'échange entre Lyon et le Levant : inventions et réseaux au XVIII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 49/1, 2002, p. 113.

⁴⁰ Sur l'importance des minorités religieuses dans la médiation technique entre espaces économiques, cf. L. Hilaire-Pérez, « Cultures techniques... », *art. cit.* et L. Hilaire-Pérez, C. Verna, « Les circulations techniques : hommes, produits, savoirs au Moyen Âge et à l'époque moderne (Orient, Occident) » dans M. Cotte (éd.), *Les Circulations techniques. En amont de l'innovation : hommes, objets et idées en mouvement*, Belfort/Besançon, UTBM/PUFC, 2004, p. 11-26.